

## Appel à la vigilance

### Toiles de lève-personne



Un incident sans conséquence est survenu récemment, impliquant une toile de lève-personne. Les courroies de la toile de lève-personne se sont brisées à deux endroits lors du transfert d'un usager. Ceci aurait pu occasionner des conséquences catastrophiques tant pour l'usager que les employés impliqués.

En tant que responsable de RI ou de RTF, vous avez la responsabilité, en vertu du service commun « assurer un suivi adéquat de l'ensemble des services de santé et des services sociaux nécessaires », de vous assurer que les équipements et aides techniques sont propres et de vérifier leur état de fonctionnement.

Nous sollicitons donc votre collaboration afin de :

- Procéder à une inspection pour chaque toile disponible dans votre milieu en vous référant à la fiche de l'ASSTSAS<sup>1</sup> en annexe.
- Sensibiliser vos employés aux inspections visuelles des toiles avant chaque utilisation.

À la suite de l'inspection visuelle, si une toile est non conforme, il faut immédiatement cesser son utilisation et en disposer en s'assurant qu'elle ne puisse être réutilisée. Il est très important d'en informer votre intervenant qualité et l'intervenant clinique au dossier de l'usager.

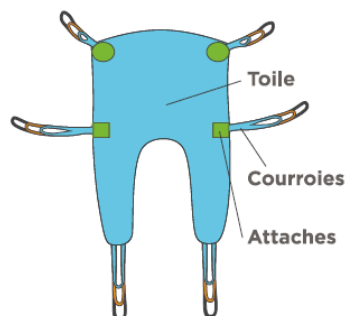
En terminant, lorsqu'un bris est constaté, il faut déclarer l'incident « bris d'équipement » sur un formulaire de déclaration AH-223-1.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration à offrir des services sécuritaires aux usagers.

#### INSPECTION PRÉVENTIVE

### Toiles de lève-personne

Avant chaque utilisation, inspecter la toile, les courroies et les attaches



VÉRIFIER L'ÉTAT DES COUTURES

VÉRIFIER L'ABSENCE :

- de déchirure
- d'usure excessive
- d'effilochage
- de rétrécissement
- de décoloration

TOUCHER POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE :

- de changement dans la texture (ex. : rugosité, rigidité)
- de zones fragiles



NE PAS TIRER sur les courroies et les attaches

**Cesser l'utilisation de toute toile non conforme, la retirer de la circulation et informer le supérieur.**

<sup>1</sup> <http://asstsas.qc.ca/publication/inspection-preventive-toiles-de-leve-personne>

# Formation Loi 90

## Modalités remboursement

Récemment, le MSSS a autorisé les établissements, à rembourser aux ressources, les frais inhérents à la formation de la Loi-90 de leurs employés. Ces frais comprennent tous ceux prescrits aux ententes collectives et Nationales entre les ressources et le MSSS. Ils comprennent, entre autres, les frais de transport (kilométrage), les frais de remplacement, ainsi que les frais de repas.

Nous vous rappelons donc que vous devez nous transmettre votre formulaire de remboursement de dépenses contenant les informations suivantes : la date de la formation, le nom de l'employé suivant la formation, la durée de la formation ainsi que les pièces justificatives pertinentes.

### **SAVIEZ-VOUS QUE ?**

La Direction de la Qualité, de l'évaluation, de la Performance et de l'Éthique La Direction de la Qualité, de l'Évaluation, de la Performance et de l'Éthique (DQEPE) et sa direction adjointe de l'amélioration continue de la qualité, c'est 140 employés répartis en 6 équipes ?

Nos équipes assurent aussi la qualité des services offerts aux résidents des CHSLD et des RPA ?

Nous couvrons la qualité des services rendus aux usagers placés en RI-RTF sur un territoire de 18 643 km<sup>2</sup> ?

Nous nous déplaçons aux limites de Portneuf et de la Mauricie jusqu'à Baie-Ste-Catherine, à un jet de pierre du Fjord du Saguenay ?

# Sondage

## Votre expérience de Prévention - contrôle des infections (PCI) compte pour nous !

L'équipe du déploiement de la politique d'hébergement de soins et services de longue durée (PHSSLD) souhaite connaître votre expérience en lien avec les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) à mettre en place dans vos milieux. Pour ce faire, nous vous proposons de répondre à quelques questions à ce sujet. Les résultats nous permettront d'identifier ce qui va bien mais aussi, de voir si des éléments ou des ajustements doivent être apportés afin d'améliorer l'expérience de tous en matière de prévention et contrôle des infections. Voici donc le lien pour répondre au sondage que vous recevrez également par courriel dans les prochains jours. Il n'est pas nécessaire de le compléter deux (2) fois :

<https://forms.office.com/r/AhGgNLvi0P>

Merci de prendre quelques minutes de votre temps pour nous aider à améliorer les services offerts à la clientèle hébergée en RI-RTF.

L'équipe de la PHSSLD

# Matériel promotionnel

## Journée mondiale de lutte contre la maltraitance 15 juin 2024

Le 31 août dernier, nous vous avons acheminé un courriel dans le cadre de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. Il s'agit d'une responsabilité partagée, entre l'établissement et tous les partenaires, d'adhérer aux principes directeurs de cette Loi afin d'être vigilant quant à toute forme de maltraitance que les usagers pourraient subir.



Vous recevrez, au printemps 2024, des outils promotionnels à distribuer et utiliser dans vos milieux en vue de la journée mondiale de lutte contre la maltraitance qui se déroulera le 15 juin 2024. Les outils qui vous seront remis seront adaptés à l'ensemble des clientèles en situation de vulnérabilité. D'ici là, l'établissement doit procéder aux commandes des différents outils auprès du MSSS. Au cours des prochains mois, nous prévoyons également des actions de communication pour vous permettre de vous approprier cette Loi et la Politique de l'établissement s'y rattachant. L'objectif étant de vous soutenir dans l'exercice de vos rôles et responsabilités à leur égard.

Si vous n'avez toujours pas complété le formulaire pour recevoir la documentation, nous vous encourageons à le faire au plus tard le 20 septembre 2023 :

[https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=KP7hBotfdUC\\_bK4kvhp5kuGkXgV03LxPgsAmwqw3GaNURFpHWDVNWFdEMkRUVVBDNExNTFRLNFpCNC4u](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=KP7hBotfdUC_bK4kvhp5kuGkXgV03LxPgsAmwqw3GaNURFpHWDVNWFdEMkRUVVBDNExNTFRLNFpCNC4u)

## Offre de formation :

**Tikinagan (offerte aux membres FFARIQ uniquement)**

**Formation WEB**

**Description de la formation :** Tikinagan est une formation sur la sécurisation culturelle. Comprendre comment bien intervenir auprès des jeunes autochtones en difficulté et leur famille. Elle aura comme objectif d'offrir aux jeunes autochtones et à leur famille des services adaptés à leurs réalités culturelles, d'appliquer le concept de sécurisation culturelle dans les interventions, reconnaître les particularités culturelles des différentes nations et déployer des stratégies adéquates pour surmonter les obstacles à la communication auprès des Autochtones.

**Formatrice CIUSSSCN :** Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue **Plateforme :** TEAMS

**Date :** 21 **ET** 23 novembre 2023

**Heure :** 8h30—16h30

**Date limite pour s'inscrire :** 27 octobre 2023

**La formation est gratuite. Pour vous inscrire;**

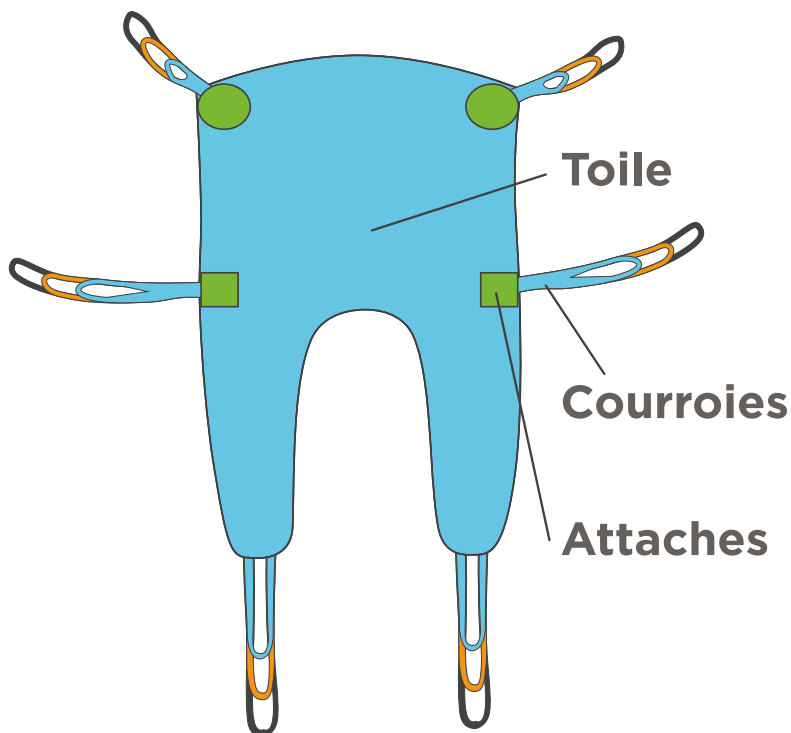
PAR COURRIEL : [formationsri-rtf.ciuSSSCN@SSSS.gouv.qc.ca](mailto:formationsri-rtf.ciuSSSCN@SSSS.gouv.qc.ca)

PAR TÉLÉPHONE : 418 663-5342 POSTE :11035



# Toiles de lève-personne

Avant chaque utilisation,  
inspecter la toile, les courroies et les attaches



**VÉRIFIER L'ÉTAT  
DES COUTURES**



**VÉRIFIER  
L'ABSENCE :**

- de déchirure
- d'usure excessive
- d'effilochage
- de rétrécissement
- de décoloration



**TOUCHER POUR  
S'ASSURER DE  
L'ABSENCE :**

- de changement  
dans la texture  
(ex. : rugosité,  
rigidité)
- de zones fragiles



**NE PAS TIRER  
sur les courroies  
et les attaches**

**Cesser** l'utilisation de toute toile non conforme,  
la retirer de la circulation et informer le supérieur.